



**LA SEMAINE DU  
SAIPER:  
Du 4 juin au 8 juin 2018  
[contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net)**

**AESH**

**Comment on va réduire le nombre d'AESH**

Les éclairages sur les efforts du ministère pour stabiliser le recrutement des AESH sont les suivants : l'affectation d'un accompagnateur est décidée par les MDPH sur rapport des personnels de santé. Le ministère veut reprendre la main. Un rapport non publié de l'IGAENR envisage une procédure d'accord préalable de l'administration de l'éducation nationale à l'avis de la MDPH. Le ministère veut aussi revoir la gestion des accompagnateurs en passant d'une gestion basée sur les élèves à une gestion par établissement. Chaque établissement aurait un volume d'emplois qu'il affecterait selon les besoins. L'objectif étant de limiter les affectations personnelles des AESH au profit d'affectation collective.

**Classe exceptionnelle 2018**

En 2017, 1,43 % du corps des PE est passé à la classe exceptionnelle. Le taux progressera d'année en année pour atteindre au maximum 10% en 2023 . En 2018, le nombre de promus s'élèvera à 2,86% soit  $6500 \times 2,86\%$  soit 185 personnes environ mais il faudra décompter ceux de 2017 encore en activité...et comme cela durant toutes les années jusqu'en 2023 où le taux de 10% devra être atteint.

**Congé bonifié décembre 2018**

CONGES BONIFIES DECEMBRE 2018

<http://www.saiper.net/blog/2018/06/02/conges-bonifies-decembre-2018/>

**Préparation aux concours :**

PREPARATION AUX CONCOURS DE L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

<http://www.saiper.net/blog/2018/06/02/preparation-aux-concours-de-lencadrement-pedagogique/>

### **HORS CLASSE 2018**

266 personnels devraient être retenus : le chiffre de 14 % de promus a permis un gain au vu de la configuration de notre académie.

En cas d'égalité, est favorisé en premier lieu l'ancienneté de grade, c'est-à-dire les PE nouveaux par rapport aux instits PE : encore un autre scandale puisque les instits peuvent partir à la retraite à 57 ans et pas les PE qui partent à 62 ans donc beaucoup partiront à la retraite sans être à la hors classe puisqu'ils se font passer devant par les PE nouveaux.

Une note pédagogique de 19 peut donner lieu aux quatre avis : à consolider, satisfaisant et très satisfaisant et excellent ; un 14,5 peut aussi donner de la part du dasen un excellent. Certains personnels qualifiés de très satisfaisants par leur ien se voient qualifiés d'à consolider par l'IA-DAASEN.

L'intersyndicale demande le report de cette CAPD portant sur la hors classe.